

ChatGPT face à des accusations de “Hallucinations”, désinformation et diffamation devant un tribunal américain

Titre : Un animateur radio porte plainte contre ChatGPT pour diffamation

Dans cet article, il est rapporté qu'un animateur de radio, Mark Waters, a déposé une plainte en diffamation contre l'institut de recherche OpenAI, développeur du robot conversationnel ChatGPT. Mark Waters est le fondateur de "Armed American Radio", une émission de radio défendant le droit de porter une arme aux États-Unis. Il reproche au robot d'avoir diffusé des informations fausses à son sujet dans une biographie légèrement modifiée. Le montant des dommages et intérêts réclamé par Waters n'est pas précisé dans l'article.

Titre : ChatGPT accusé de diffamation par un animateur radio

Mark Waters a décidé de porter plainte après qu'un journaliste d'un site spécialisé dans les armes, AmmoLand.com, a demandé à ChatGPT de résumer un procès opposant une association défendant le droit de porter des armes à un ministre de la Justice. Le robot a alors indiqué à tort que Mark Waters était accusé d'avoir détourné des fonds de l'association, alors qu'il n'est pas du tout impliqué dans cette affaire. Cette fausse information diffusée par ChatGPT risque de nuire à la réputation de Mark Waters et l'expose à des réactions négatives du public.

Titre : Les “hallucinations” de ChatGPT remises en question

L’article souligne également que ChatGPT est connu pour “inventer” des faits, ce que l’institut OpenAI qualifie d’ “hallucinations”. L’avertissement de ce phénomène est signalé aux utilisateurs du chatbot, car cela peut générer occasionnellement des informations trompeuses ou incorrectes. Dans le cas de Mark Waters, le journaliste a décidé de vérifier les informations fournies par ChatGPT, et a constaté leur inexactitude avant de ne pas les publier. Cependant, l’article souligne que ces “hallucinations” peuvent potentiellement avoir des conséquences dans le monde réel.

Titre : OpenAI risque-t-il d’être condamné ?

Les experts interrogés dans l’article ne semblent pas convaincus que OpenAI puisse être condamné dans cette affaire. Même si l’institut est conscient des erreurs commises par ChatGPT, il sera difficile de prouver une intention spécifique de diffamation envers Mark Waters. Par ailleurs, le premier amendement sur la liberté d’expression ainsi que la section 230 de la loi sur Internet protègent généralement les personnes qui republient des propos diffamatoires aux États-Unis. L’article mentionne également d’autres cas où des personnes ont été diffamées par ChatGPT, mais n’ont pas pu obtenir gain de cause en justice.

En conclusion, cet article rapporte la plainte en diffamation déposée par Mark Waters contre OpenAI et son robot conversationnel ChatGPT. Waters reproche au robot d’avoir diffusé des informations fausses à son sujet. Il est également noté que ChatGPT est connu pour parfois “inventer” des faits, ce qui peut avoir des conséquences néfastes dans le monde réel. Toutefois, les experts interrogés doutent que OpenAI soit condamné dans cette affaire, en raison de la complexité de prouver une intention spécifique de diffamation.

Source : www.francetvinfo.fr

→□ Accéder à CHAT GPT en cliquant dessus